



**ECOLE MICHEL PIGNOL
10 IMPASSE DE L'ECOLE
43320 SANSSAC L'EGLISE**



04.71.08.03.16

CE.0430332C@AC-CLERMONT.FR

Note de rentrée 2025

Cette année, l'école accueillera environ 90 élèves qui seront répartis en 4 classes.

Mme RAVEYRE Christine assurera la classe des TPS/PS/MS.

Mme MARTINAT Emilie assurera la classe des CP/CE1.

Mme MARCOUX Sandrine assurera la classe des CE2/GS.

Mme GODCHAUX Cécile assurera la direction de l'école et la classe des CM1/CM2.

Elle sera complétée par Mme MELOUS Elodie, enseignante et étudiante en master de l'enseignement, 2ème année, pendant sa décharge de direction.

L'organisation pédagogique, niveaux, décroissements, répartitions des disciplines, vous seront présentées aux réunions de rentrée. Cette organisation a été pensée au mieux et ce, pour la réussite de tous les élèves.

Réunion de rentrée : LUNDI 8 SEPTEMBRE à 18h

Cette réunion de rentrée est obligatoire, des informations indispensables à la scolarité de votre (vos) enfants(s) y seront données et expliquées et ne pourront pas être retranscrites en compte-rendu.

Horaires scolaires

ENTREE DANS L'ECOLE :

le niveau de vigilance/surveillance n'autorise pas les parents/ adultes à entrer, seuls les élèves entrent . Voir ci-dessous

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Matin : 8h45 -12 h 15Après-midi : 13h45—16h15

GARDERIE : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h15.

ENTREE GARDERIE :

La garderie peut se faire soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Dans tous les cas : **un enfant de maternelle doit être remis à l'adulte de surveillance** et son accompagnateur **peut entrer** dans la cour ou dans l'école.

Les élèves du CP au CM2 doivent entrer seuls (Les parents accompagnent au portail) et soit sortir seuls si garderie dehors, soit être récupéré à l'intérieur (**adulte qui entre**) si garderie dedans !

ENTREE EN CLASSE :

**L'entrée en classe des CP au CM2 se fera à partir de 8h35 comme en maternelle et jusqu'à 8h45.
Les élèves de garderie seront conduits en classe par les atsem.**

Les élèves de maternelle entrent accompagnés de leur parent pour se déshabiller et entrer en classe.

Leur accueil se fait **jusqu'à 8h45**

car après le portail de l'école sera fermé.

Les élèves de primaire (CP au CM2) entrent seuls.

ATTENTION : pour les arrivées entre 8h35 et 8h45, personne ne surveille la cour, vous devez vous assurer que votre enfant entre dans l'école.

Du CP au CM2 : la sortie se fait au portail de l'école à 12h15 et 16h15.

Rappel : les élèves à partir du CP sont toujours, par défaut, autorisés à quitter l'école seuls et ils le feront; cela est de votre responsabilité de les accueillir après le portail ou de vous assurer qu'ils vous attendent si vous êtes en retard, **SOUS VOTRE RESPONSABILITE** je le rappelle.

Dans un premier temps, à 12h15, l'enseignante des CP/CE1 accompagnera ses élèves au portail.

Il est possible de revenir à partir de 13h20 en garderie.

En maternelle :

Les TPS, PS et MS et GS pourront être récupérés à partir de 12h15 devant la porte de l'école et à 16h15 au portail.

Aucun parent ne doit rester dans l'école dans la cour pour attendre les plus grands, ils seront récupérés au portail.

Pensez à remettre rapidement, la liste des personnes autorisées à récupérer vos enfants.

Sorties de l'école

POUR TOUS : Le portail et la porte d'entrée sont fermés pendant le temps de classe : ne laissez pas votre enfant seul, assurez-vous qu'un adulte l'a pris en charge en sonnant et ouvrant !

Les APC, activités assurées par les enseignantes, seront faites à des horaires choisis par celles-ci et feront l'objet d'une communication à part.

Ramassage scolaire

Il est organisé par la communauté d'agglomération, se renseigner auprès de la boutique Tudip, au Puy en Velay.

Cantine

Gérée par la commune, la cantine fonctionne tous les jours.

Il faut réserver à l'avance via un logiciel mis en place par la commune sur une **plateforme cantine**
« Acheteza »

Le lien à utiliser est : <https://www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr>

Gestion du téléphone :

Comme vous le savez, nous n'avons pas de secrétaire pour répondre au téléphone et il nous est difficile de gérer les communications téléphoniques sans pénaliser les élèves en classe !

Aussi, il est tout de même indispensable que nous soyons joignables pour les urgences, aussi nous répondrons ou laisserons le répondeur téléphonique prendre votre message qui sera écouté plus tard.

- les absences sont à signaler par **téléphone AVANT 8h30 ou par MAIL à l'enseignant responsable et à la directrice.**
- Seules les urgences seront traitées : exemple : enfant qui ne doit pas prendre le ramassage au dernier moment et pour lequel vous n'avez pu joindre la personne responsable du bus (ce qui doit rester exceptionnel bien sûr)
- N'appellez pas pour signaler un retard à 16h15 ils sont conduits automatiquement en garderie.

Adhésion à la coopérative scolaire

L'école fournit les manuels scolaires, les cahiers, les rangements...

Aussi, afin de permettre le bon fonctionnement des activités à l'école, nous vous demandons une participation de **20 euros pour un enfant, 35 € pour deux enfants et 45 € pour trois enfants.**

Ordre des chèques : Coopérative scolaire Sanssac l'Eglise.

Adhésion à l'APE Association des parents d'élèves : 20 euros par famille

L'APE finance des équipements pour l'école et les classes, des sorties scolaires, etc...

Ordre des chèques : APE de l'école Michel Pignol.

Ce sont 2 adhésions différentes.

Assurances et santé

Nous vous demandons de fournir une attestation d'assurance pour chacun de vos enfants.

Nous vous rappelons que la souscription à une assurance scolaire pour votre enfant est vivement conseillée.

Elle est obligatoire pour les sorties scolaires dont les horaires dépassent les horaires habituels de la classe.

L'assurance scolaire est double : **responsabilité civile et individuelle corporelle.**

L'assurance civile protège des dommages causés à un tiers (par exemple si votre enfant fait tomber un camarade pendant la récréation).

L'assurance individuelle corporelle protège contre les dommages corporels subis par votre enfant.

Pensez à demander à votre compagnie d'assurance si votre contrat comporte ses deux mentions (et qu'elle couvre l'année scolaire de septembre à juillet)

Nous vous proposons l'assurance de la MAE. Vous n'avez aucune obligation d'y souscrire mais nous vous signalons que cette formule, pour un coût modéré, assure parfaitement l'enfant et simplifie les démarches.

De nombreuses informations sont envoyées par mail quand elles ne nécessitent pas de réponse de votre part.

C'est rapide et économique et nous nous permettons alors de vous donner plus de détails!
